



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 4 juillet 2019 à 18h00

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juillet, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mille dix-neuf s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.
M. Jérémy ARAQUE est nommée secrétaire de séance.

Présents : tous les membres en exercice sauf M. Jean Paul BERNIER ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Pierre CURFS, M. Thierry DURAND absent, M. Laurent EPINAT excusé, M. Juan GARCIA absent, M. Daniel JACQUIER excusé, Mme Nicole LAURENT excusée, M. Thierry LEBON ayant donné pouvoir à M. Raymond CHAUVET, M. Pascal LAURENT excusé et non remplacé par M. Frédéric GENDRE excusé, Mme Florence PELLETIER ayant donné pouvoir à M. Patrick VIE, Mme VERON absente.

Mme BOCQUET, M. DURAND et M. LEBOEUF ont donné leur pouvoir respectif à M. DHUICQ. Cependant le règlement du Conseil n'autorise qu'un pouvoir par délégué. M. DHUICQ a donc gardé le premier arrivé, soit celui de Mme BOCQUET.

Lecture est faite du registre des délibérations de la séance du lundi 20 mai 2019 par le secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

A. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2019

- Le Président rappelle la nécessité pour les communes de délibérer sur la prochaine composition du Conseil Communautaire avant la date limite du 31 août 2019, ainsi que sur l'adhésion de la CCBC au syndicat du bassin versant amont du Petit Morin avant le 31 juillet. Les délibérations prises, doivent ensuite être transmises à la CCBC.
- La CDCI restreinte a émis un avis favorable à l'intégration de la commune de MARGNY dans la CCBC. La procédure doit de poursuivre par un avis de la CDCI en séance plénière, avant décision définitive du Préfet.

- Une rencontre est prévue le lundi 8 juillet avec SUEZ, suite à des problèmes de coupures d'eau fin juin qui ont été traitée trop tardivement. Cette rencontre sera l'occasion d'évoquer les autres problèmes rencontrés depuis plusieurs mois : nettoyage de réservoir sans information préalable des communes concernées et de la CCBC, réparations tardives, cultures abimées, absence de communication ...).
- Les parents d'élèves de Charleville récupèrent de vieux objets, afin de les revendre lors de la prochaine brocante du dimanche 21 juillet, en vue de financer un voyage scolaire.

B. AFFAIRES GENERALES

1- Suppression d'emplois permanents, création d'emplois permanents, et modification de DHS – rentrée scolaire 2019

Suite à l'ouverture de l'école maternelle, les services scolaires et périscolaires doivent être réorganisés, ce qui a un impact sur les emplois. A la rentrée, les services cantine et accueil périscolaire seront en effet dédoublés et présents sur deux sites : à l'école maternelle et à l'école élémentaire de Montmirail. La suppression des transports scolaires le midi, a également des conséquences sur les plannings des accompagnatrices de car. Ces dernières seront au maximum repositionnées sur le service restauration scolaire pendant le temps du midi.

Le comité technique a émis un avis favorable sur ces modifications et les agents concernés les ont tous acceptés. Une modification doit être apportée sur projet de délibération transmis au délégué, qui prévoyait deux emplois d'adjoints d'animation à 3,15 /35^{ème}, pour la surveillance de la cantine de Fromentières, alors les temps de travail annualisé seront fixés à 2,35/35^{ème}.

Adopté à l'unanimité.

2- Taux de promotion pour les avancements au grade d'ATSEM principal de 1ère classe et création d'un emploi permanent sur ce grade

Le Président explique que cette délibération a pour objectif de permettre l'avancement de Mme Evelyne VAUCHELLE qui arrive en fin de carrière et donne entière satisfaction. Mme VAUCHELLE partira en effet en retraite à la fin de l'année scolaire prochaine et exerce des fonctions de chef d'équipe à l'école maternelle de Montmirail. Il est proposé au Conseil d'adopter un taux de promotion de 100 % sur ce type d'avancement, conformément à la politique générale de la CCBC sur les ressources humaines. L'emploi permanent d'ATSEM principal de 1ère classe sera créé à partir d'octobre 2019 et il est donc proposé de supprimer le poste actuellement occupé par l'agent à la même date, puisqu'il sera inutile.

Adopté à l'unanimité

3- Taux de promotion pour les avancements au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et création d'un emploi permanent sur ce grade

Le Président explique que cette délibération a pour objectif de permettre l'avancement de la directrice du périscolaire de Montmirail, Mme Véronique GEERAERTS. Elle n'a pas bénéficié d'aucun avancement depuis qu'elle a pris la direction du périscolaire et est encore positionné sur un grade d'adjoint d'animation, alors qu'elle encadre une équipe et qu'elle engage sa responsabilité, dans la gestion de la structure. Il est également proposé de voter un taux de promotion de 100 % vers le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe. Le nouveau poste correspondant à l'avancement envisagé, sera créé à compter du 1er octobre 2019, et l'ancien poste inutile, sera supprimé à la même date.

Adopté à l'unanimité.

4- Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet

Le Président explique qu'il s'agit de la suppression du poste de M. Steven BRASSEUR, agent technique qui avance au grade supérieur suite à l'obtention d'un examen professionnel. Le comité technique a émis un avis favorable à la suppression de ce poste devenu inutile. Cette suppression de poste permet de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité afin qu'il corresponde en permanence à la réalité des emplois de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

5- Approbation du tableau des emplois au 1er octobre 2019

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le tableau des emplois, qui permet d'enregistrer tous les mouvements de l'année, en termes de gestion du personnel.

La CCBC compte actuellement 72 agents, dont 40 agents titulaires de la Fonction publique territoriale, 3 agents stagiaires, 4 agents contractuels en CDI et 25 agents contractuels en CDD.

Les effectifs correspondent à 47 ETP à 35H00, et 2,4 ETP à 20H00 (statut particulier des assistants d'enseignement artistique)

Adopté à l'unanimité.

6- Autorisation de recours au service civique

M.VIE demande au Conseil communautaire d'autoriser la CCBC à recruter un ambassadeur du tri, sur le dispositif du service civique, qui concerne les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en cas de handicap)

La mission d'ambassadeur du tri proposée dans ce cadre, équivaldra à un temps de travail de 20 à 25 h hebdomadaire. M. VIE sera le tuteur du futur volontaire, dont les missions principales seront les suivantes :

- Actions de communication et sensibilisation au tri vers les administrés.
- Intervention dans les écoles sur les thématiques déchets, tri, recyclage et valorisation, etc...
- Suivis des tournées de collecte des déchets. L'ambassadeur devra être réactif sur les problèmes de collecte, afin de sensibiliser directement et rapidement les personnes concernées par les refus de tri.

M.VIE évoque le fait que ce service civique pourrait à long terme, déboucher sur un emploi pérenne, à temps plein, à condition d'être mutualisé avec d'autres collectivités voisines. Un point sur ce sujet sera à faire d'ici un an. Il rappelle enfin que le coût de cet emploi a été prévu dans le budget 2019.

Le recrutement sera lancé rapidement, pour un démarrage de la mission prévue à l'automne.

Adopté à l'unanimité.

7- Opposition au projet de réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques

Le Président présente le projet de réorganisation des services de la DDFip, envisagé à l'horizon 2021-2022 et qui prévoit la fermeture de toutes les trésoreries du secteur, sauf celles de FISMES, EPERNAY, REIMS, CHALONS EN CHAMPAGNE et VITRY LE FRANCOIS. Le territoire de la CCBC sera rattaché au centre des finances publiques d'EPERNAY. La Trésorerie de Montmirail sera remplacée par un point d'accueil du public, avec des permanences dédiées aux administrés, et un unique conseiller attribué pour les collectivités locales. La CCBC devra fournir les locaux et supporter les coûts de fonctionnement. Les régies seront à déposer dans les bar-tabacs.

Le Président pense que le fait d'éloigner la Trésorerie va compliquer la gestion du territoire, et les discussions avec les administrés, notamment concernant les impayés. En effet, les conseillers mis à disposition par la DDFip ne connaîtront ni le territoire, ni ses administrés. Par ailleurs ce projet supprime encore de l'emploi sur le territoire.

M. ARAQUE explique que ce projet va dans le sens de la volonté nationale de diminuer les dépenses publiques et le nombre de fonctionnaire. Le Président pense que la baisse des dépenses publiques nationales reste un objectif pertinent, mais il regrette que les coupes soient toujours faites dans le milieu rural. Il considère qu'il n'existe plus de réelle politique d'aménagement du territoire pour maintenir des services à la campagne, et déplore la centralisation croissante dans les grandes villes. Afin de pallier à cette situation préjudiciable pour les administrés, la CCBC réfléchit à la mise en place d'une maison des services au public (MSAP), mais devra supporter son financement et sa gestion.

La disparition progressive des services publics du territoire, et leur remplacement par des solutions dont l'efficacité et la pérennité restent incertaines, pèsent en effet fortement sur le développement et l'attractivité du monde rural, et fragilisent encore plus les administrés en difficulté. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de s'opposer à la réorganisation des services de la DDFip dans la Marne, et de demander le maintien d'un centre des Finances publiques sur le territoire du sud-ouest marnais.

Adopté à l'unanimité.

8- Cotisation 2019 au CLIC

La CCBC adhère au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) dans le cadre de sa compétence sociale et à ce titre participe financièrement à son fonctionnement. La cotisation s'élève à 1 € par habitant pour l'année 2019. Elle permet de faire fonctionner un guichet d'accueil, d'information et de coordination pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage. Mme BERAT informe le Conseil communautaire de l'arrivée d'une nouvelle directrice Mme LAPLACE, qui a pris récemment ses fonctions au CLIC.

Mme BERAT, M. ROBIN et Mme GRIFFON étant membres du CA du CLIC ne prennent pas part.

Adopté à l'unanimité.

C. EAU ET ASSAINISSEMENT

9- Autorisation de signer le marché d'assistance à l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable – secteur en régie

Le secteur en régie est actuellement couvert par deux marchés de prestations de services distincts, dont les titulaires sont les sociétés SUEZ et SAUR. Le prochain marché unifie la gestion du secteur en régie.

Le Président détaille le contenu des prestations prévues pour ce marché, qui aura une durée de 27 mois, du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2021. Cette durée a été calée sur celle restant à courir pour le contrat d'affermage, ce qui laissera à la collectivité la possibilité de choisir librement son, ou ses, mode(s) de gestion sur l'ensemble du territoire.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 14 juin 2019 pour désigner le futur titulaire. La date limite de remise des offres est fixée au 15 juillet 2019. La Commission d'appel d'offres est seule compétente pour attribuer ce marché sur la base des critères prévus dans le règlement de consultation (prix 60% / Valeur technique 40 %). Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer le marché, avec le candidat qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres, après analyse et classement des offres.

Adopté à l'unanimité.

10- Modifications du règlement du service de distribution d'eau potable – secteur en régie, et du règlement du service de l'assainissement collectif

Suite à une enquête générale sur les règlements des services de distribution d'eau potable menée par la DGGCCFR en 2017, il est apparu nécessaire de modifier les règlements des services de l'eau et de l'assainissement qui comportaient des clauses interdites ou considérées comme abusives par la Commission des clauses abusives. Les principales modifications apportées au règlement sont exposées, étant précisé qu'elles ont au préalable été étudiés et validés par la commission eau et assainissement.

Adopté à l'unanimité.

11- Convention de partenariat et de prestations avec la Médiation de l'eau

La Directive européenne n°2013/11/UE impose aux professionnels une obligation de médiation de la consommation, permettant de garantir aux consommateurs la possibilité d'un recours gratuit à un service de médiation indépendant, en cas de différend. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à la Médiation de l'Eau, afin de respecter ses obligations en la matière. Il est précisé que la Médiation de l'Eau est actuellement le seul organisme français, habilité par la Commission européenne à exercer des missions de médiation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

L'abonnement s'élève à 300 € par an, plus un coût de 40 € HT par saisine. Une instruction simple coûte 130 € HT et le coût d'une instruction complète s'élève à 320 € HT. Ce service est totalement gratuit pour les abonnés. Ceux-ci doivent cependant obligatoirement porter leur requête devant la collectivité elle-même avant de pouvoir saisir la Médiation de l'eau

Adopté à l'unanimité.

12- Dégrèvements sur facture d'eau

Les dégrèvements proposés au conseil ont tous été validés au préalable par la Commission de l'eau du 11 juin 2019. Le Président expose les dégrèvements proposés et les raisons justifiant les dégrèvements.

Facture n°2019-048-004371 du 17 juin 2019

- Débiteur : Mme Blandine HORNECK
- Montant de la facture initiale : 7 746,92€ TTC
- Motif de la demande : Fuite au compteur d'origine inconnue
- Modalités de dégrèvement proposées par la Commission : application d'un dégrèvement sur la part excédant le double de la moyenne de la consommation triennale de l'abonnée.
- Volume dégrèvé : 438 m³
- Montant du dégrèvement : 6 521,30 € TTC

Facture n°2019-050-004469 du 1^{er} juillet 2019

- Débiteur : Mme Sylvie DUTEIL
- Montant de la facture initiale : 4 962,49 € TTC
- Motif de la demande : Fuite au raccord du compteur provoquée par les travaux réalisés rue de Louvois
- Modalités de dégrèvement proposées par la Commission : application d'un dégrèvement total sur les volumes liés à la fuite
- Volume dégrévé : 1 103 m³
- Montant du dégrèvement : 4 373,21 € TTC

Facture n°2018-023-005474 du 30 juin 2018

- Débiteur : SCI IMMO WF
- Montant de la facture initiale : 398,22 € TTC
- Motif de la demande : fuite après compteur provoquée par le gel
- Modalités de dégrèvement proposées par la Commission : application d'un dégrèvement sur la part excédant le double de la moyenne de la consommation triennale de l'abonné, uniquement sur la part eau potable, à l'exclusion des taxes AESN
- Volume dégrévé : 96 m³
- Montant du dégrèvement : 127,07 € TTC

Facture n°2019-050-004529 du 1^{er} juillet 2019

- Débiteur : M. Claude LARZILLIERE
- Montant de la facture initiale : 506,96 € TTC
- Motif de la demande : Fuite liée à un remplacement du compteur
- Modalités de dégrèvement proposées par la Commission : application d'un dégrèvement total sur les volumes liés à la fuite
- Volume dégrévé : 58 m³
- Montant du dégrèvement : 227,37 € TTC

Adopté à l'unanimité.

13- Fonds de concours de la Commune de Tréfols pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial rue de la Liberté

La commune de TREFOLS a attribué un fond de concours de 10 877 €, afin de participer au financement des travaux d'assainissement pluvial et d'aménagement de voirie rue de la Liberté. Les travaux en question ont été réalisés par la CCBC en décembre 2018 et en avril 2019, pour un montant total de 21 760,20 € HT. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'accepter le fonds de concours de la Commune de TREFOLS.

Adopté à l'unanimité.

D. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

14- Coût moyen des élèves scolarisés en écoles maternelles et élémentaires - Année 2018

Le coût de scolarisation moyen d'un élève en maternelle pour l'année 2018 s'élève à 1 267,80 €, et celui d'un élève en élémentaire à 522,77 €.

La baisse du coût moyen en maternelle est liée à une fermeture de classe à l'école maternelle de Montmirail l'année précédente. Cette fermeture a en effet entraîné la suppression d'un poste assimilé ATSEM, affecté à cette école. La classe ayant de nouveau ouvert à la rentrée 2018/2019, les économies enregistrées ne seront pas pérennes.

Adopté à l'unanimité.

15- Dotation école Jeanne d'Arc - Année scolaire 2018-2019

M. DAUTEUIL présente le détail du calcul de la dotation due à l'école Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2018/2019. La dotation est calculée sur la base du coût moyen d'un élève rapporté aux effectifs. Elle s'élève à 121 182,72 €. La Commission des affaires scolaires réunie le 06 juin 2019 a rendu un avis favorable sur le versement de cette dotation.

M. DHUICQ et Mme BERAT étant membres du CA de l'Ecole ne prennent pas part vote.

Adopté à l'unanimité.

16- Participation des communes extérieures aux frais de transport scolaire - Année scolaire 2018/2019

Les frais de fonctionnement liés au transport scolaire s'élèvent à :

- 7,78 € par habitant pour le transport scolaire,
- 1,59 € par habitant pour la gestion administrative
- 14,10 € par habitant pour les charges de personnel des accompagnateurs de car.

Le Président détaille les frais dus pour chaque commune extérieure. Il est proposé au Conseil Communautaire, après favorable rendu par la Commission des affaires scolaires le 06 juin dernier, de fixer la participation de chaque Commune comme suit :

Communes	Montant en €/hab.	Population 2018	Total en €
DHUYS ET MORIN EN BRIE	15,69 €	668	10 480,92 €
ROZOY BELLEVALLE	15,69 €	121	1 898,49 €
L'EPINE AUX BOIS	15,69 €	270	4 236,30 €
VENDIERES	15,69 €	169	2 651,61 €
VIELS MAISONS	1,59 €	1 192	1 895,28 €
MARGNY	9,37 €	124	1 161,88 €
MONTENILS	23,47 €	28	657,16 €
TOTAL			22 981,64 €

Adopté à l'unanimité.

17- Subvention à l'Association Prévention routière - Année 2019

Suite à l'avis favorable rendu par la Commission des affaires scolaires le 06 juin 2019, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 200 € à l'association Prévention routière au titre de l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

18- Modification du règlement intérieur des services de restauration scolaire

L'APEM (association des parents d'élèves de Montmirail) demande une modification des dispositions applicables à la facturation des repas scolaires en cas d'enfant malade, et notamment une déduction des repas dès le deuxième jour d'absence, sous réserve de fournir un certificat médical.

Il est donc proposé au conseil de diminuer le nombre de jour de carence prévu dans le règlement actuellement en vigueur afin de le réduire à un jour de carence pour les repas de cantine, en cas de maladie et sur présentation d'un justificatif médical.

L'organisation actuelle des commandes de repas permettant de satisfaire cette demande, il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter une modification du règlement en ce sens, et de réduire à un seul jour de carence la tarification applicable à la restauration scolaire, en cas d'absence pour maladie justifiée par un certificat médical. Il est précisé qu'il n'est pas possible de déduire les repas dès le premier jour d'absence car les commandes sont passées le vendredi pour la semaine suivante, et les ajustements doivent être transmis au prestataire avant 9H30 le cas échéant.

Un délégué interroge le Président sur la quantité de factures de cantine impayées. Le Président répond que très peu de facture restent impayées, car le trésorier peut saisir les allocations CAF pour couvrir les dettes.

Adopté à l'unanimité.

E. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

19- Cotisation 2019 à la Plateforme Initiatives Marne Pays de Brie et Champagne

La CCBC adhère à la plateforme Marne Initiative Pays de Brie et Champagne dans le cadre de sa compétence développement économique, et à ce titre, participe financièrement à son fonctionnement. La cotisation s'élève à 0,15 € par habitant pour l'année 2019, soit 1 141,20 € pour 7 608 habitants. Elle augmente de 0,05 € par habitant par rapport à l'année précédente, et permet notamment de soutenir le développement économique du territoire en offrant aux créateurs et repreneurs d'entreprises un accompagnement et un appui financier par l'octroi de prêts d'honneur.

M. MARCY rappelle que la Plateforme aide les commerçants et artisans à démarrer une nouvelle activité, en cas de reprise d'une entreprise, ou encore ceux qui cherchent à se dynamiser. La plateforme accorde en effet des prêts d'honneur et joue surtout un rôle de parrainage. Les sommes prêtées ne sont pas très élevées mais servent de gage de confiance vers les banques. M. MARCY et le Président citent des exemples d'entreprises qui ont été soutenues par la plateforme et invitent les délégués à en faire la promotion dans leurs communes respectives.

Adopté à l'unanimité.

Mme Danielle BERAT et M. Gabriel GUIOT quittent la séance. Mme BERAT donne pouvoir à M. ARAQUE.

F. FINANCES

20- Rattrapage des amortissements non comptabilisés - Budget Eau

Suite aux informations transmises par la Trésorerie, la CCBC amortit depuis 2016, les biens qui lui ont été transférés par les Communes membres, au titre de sa compétence eau potable. Ces biens ont en effet été transférés sans avoir fait l'objet d'amortissements, les Communes de moins de 3 500 habitants n'étant pas soumises à cette obligation. Pour une parfaite régularité comptable, il est nécessaire de rattraper l'antériorité des opérations d'amortissements non réalisées, pour un total de 455 223,75 €. La correction s'opère par une opération d'ordre non budgétaire (sans impact financier), consistant à débiter le compte 1068 « Autres réserves » sur le bilan comptable.

Adopté à l'unanimité.

21- Rattrapage des amortissements non comptabilisés - Budget Assainissement

Comme pour le budget eau, il est nécessaire de régulariser les amortissements des biens transférés par la Commune de Rieux, au titre de la compétence assainissement, jusqu'en 2016, date à laquelle la CCBC a commencé à amortir elle-même ces immobilisations. Le montant à corriger par débit du compte 1068 (opération d'ordre non budgétaire) s'élève à 340 096,85 €.

Adopté à l'unanimité.

22- Décision modificative n°1/2019 Budget Général

Le Président détaille les inscriptions prévues en décision modificative. La section de fonctionnement s'équilibre à 6 944 € et la section d'investissement s'équilibre à 2 750 €.

Adopté à l'unanimité.

23- Décision modificative n°1/2019 Budget Eau

Le Président détaille les inscriptions prévues en décision modificative. La section d'exploitation s'équilibre à 0 €, et la section d'investissement s'équilibre à 7 455 €. HT.

Adopté à l'unanimité.

G. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions du Bureau de la CCBC

OBJET	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Mission AMO pour la réhabilitation de la Maison des associations	MP CONSEIL	20 930,00
Drainage de la cour de la nouvelle école maternelle de Montmirail	GIRARDIN	15 159,70
MAPA - Travaux de rénovation intérieure de l'école élémentaire de Montmirail	TOTAL = 91 575,20	
Lot 1 Faux-plafonds	NICLET	21 970,70
Lot 2 Peinture	PINO	31 800,00
Lot 3 Electricité/chauffage/VMC	HERBLOT	18 172,00
Lot 4 Menuiseries extérieures	A2P	10 326,00
Lot 5 Revêtements de sols	PINO	6 000,00
Lot 6 Plomberie	PREVOST	3 306,50

Note : Suite à la discussion ayant eu lieu en séance sur la nécessité de réaliser un drainage dans la cour de l'école maternelle et l'impossibilité de se retourner contre le bureau d'études de sol ou le maître d'œuvre, aucun erreur de conception manifeste n'ayant été commise, il est précisé les éléments d'appréciation suivants :

- Montant initial des marchés de travaux = 3 094 287,71 € HT
- Montant des avenants cumulés = 5 062,35 € HT
- Montant du drainage complémentaire = 15 159,70 € HT
- Montant des pénalités diverses (retard, absence aux réunions de chantier, etc...) appliquées aux entreprises = 14 300 €.
- Montant des réfections de prix appliquées pour défauts de pose (carrelage) = 5 300 €.
- Delta financier = + 622,05 € HT sur un montant total de travaux de 3 094 287,71 € HT, soit + 0,02%.

Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)

OBJET	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Nettoyages des vitres inaccessibles et gaines de ventilation des bâtiments communaux	AGENOR	3 711,67 / an
Maîtrise d'œuvre pour la pose de compteurs de sectorisation secteur ex-Bonneval	SOGETI INGENIERIE	6 500,00
Tests acoustiques – nouvelle école maternelle de Montmirail	CONTROLE DB	1 000,00
Aire de jeux extérieurs - nouvelle école maternelle de Montmirail	MANUTAN	7 538,00
Signalétique nouvelle école maternelle de Montmirail	AM2J - SIGNARAMA	5 969,00
Travaux d'assainissement pluvial rue de Champagne à Montmirail	COLAS	10 588,00
Travaux assainissement pluvial à Mécringes	RVM	9 441,00
Remplacement des menuiseries de l'ancienne cantine de Montmirail	A2P	9 117,50
Pose de vannes rue du Docteur Ph. Amelin	SUEZ	4 353,18
Pose de colonnes sèche sur les réservoirs de Leuze et Le Vézier	SAUR	7 560,00
Pose d'une ventouse à Mécringes	SAUR	4 389,39
Remplacement de l'afficheur de la centrifugeuse de la STEP de Montmirail	SUEZ	6 501,00
Travaux de serrurerie à la station de pompage des Courbes	IPF	7 105,24

Reprise de branchements plomb à La Villeneuve les Charleville	SUEZ	10 902,87
Fournitures scolaires	HEMARD ET FAYS	7 534,82
Matériel informatique pour les écoles	DROP	5 446,64
Signalétique extérieure pour l'école élémentaire de Montmirail	AM2J – SIGNARAMA	1 868,00
Remplacement de deux pompes de surpression au réservoir de l'Echelle	SUEZ	3 846,00
Installation d'une télésurveillance au réservoir de Le Gault-Soigny	SUEZ	6 983,00
Remplacement d'une pompe de surpression à la STEP de Montmirail	SUEZ	4 165,00

Subventions accordées et notifiées :

- Travaux de rénovation de l'école élémentaire de Montmirail :

DSIL (40%) = 34 240 €.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'ordre du jour étant épuisé, lecture du registre des délibérations est faite par M. Jeremy ARAQUE, secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.

La séance est levée à 20h00.

Fait à Montmirail, le 17 juillet 2019.

Etienne DHUICQ

Président de la CCBC

